

Accord d'Agadir : ultimes concertations

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 26-12-2006 22:50:00

La parachimie et les matériaux de construction suivent de près cet accord qui les mettra en compétition directe avec les industriels égyptiens Signé, ratifié et même notifié, l'accord d'Agadir n'est pourtant pas mis en application dans sa totalité. Les pays concernés se réuniront début janvier pour dégager une feuille de route.

Les hauts fonctionnaires des différents pays de l'Accord d'Agadir qui se sont réunis début décembre pour la mise en application des dernières dispositions de cet ALE s'étaient quittés sur l'engagement de la mise en place d'une feuille de route. En principe, la prochaine rencontre prévue début janvier devrait fixer les dernières modalités pour l'entrée en phase de cet accord qui concerne le Maroc, la Jordanie, la Tunisie et l'Egypte.

Pour le moment « Rien de définitif n'a encore été signé », précise Mustapha Mechahouri, ministre du Commerce extérieur.

L'Accord d'Agadir, publié dans le Bulletin Officiel N°5378 en décembre 2005 et ratifié en septembre dernier, a été officiellement notifié, il y a quelques semaines, par le ministère des Affaires étrangères aux pays partenaires.

Il prévoit un accès préférentiel aux produits industriels des pays signataires, à compter du premier jour de son entrée en vigueur sur une période de dix ans, dans la perspective de l'établissement de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne, à l'horizon 2012. En vertu du même accord, les pays signataires ont convenu de démanteler toutes les barrières non douanières, notamment celles ayant trait aux aspects financiers, administratifs et techniques imposés aux importations.

Quelques volets subsistaient cependant. Il s'agit entre autres des échanges de produits agricoles, lesquels, en cas d'application d'un régime à droit nul avec les quatre pays arabes, devraient traverser l'Atlantique aux mêmes conditions. Les négociateurs américains de l'ALE ont en effet introduit ce verrou, efficace pour protéger leurs intérêts vis-à-vis des pays membres de l'Accord d'Agadir qui ne disposent pas d'un ALE avec l'Oncle Sam. Les négociateurs du ministère du Commerce extérieur sont en train de peaufiner ce volet en essayant d'introduire une disposition coercitive à l'accord. Pour bénéficier d'un droit nul, le pays exportateur de produit agricole vers le Maroc doit l'avoir entièrement produit. D'autres secteurs, comme la parachimie et les matériaux de construction suivent de près cet accord qui les mettra en compétition directe avec les industriels égyptiens, bénéficiant d'avantages comparatifs dans certains domaines. In fine, l'accord devrait entrer en vigueur d'ici la fin 2007. Il faudra, entre-temps, venir à bout des réticences des industriels de tous les pays concernés concernant le cumul des règles d'origine et certaines clauses de protection. Le ministère de l'Agriculture espère, avant la mise en place du processus, voir intervenir une remise à plat de toutes les barrières dites non tarifaires. L'Union européenne qui était présente au moment de la signature du protocole à Agadir en février 2004 contribue à la réussite de cette intégration à travers le financement de la structure chargée du pilotage et basée à Amman

(Jordanie).

Source : Aujourd'hui le Maroc